

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 07 SEPTEMBRE 2023– 20 heures 00

Présents : Michel SAUVADE, Robert PERRUSSEL, Christiane LANDREAT, Jean-Luc BAYLE, Agnès MOILIER, Florence DUPARC, Joëlle CHASSAING, Alain MOLIMARD, Marion PORTE, Muriel DURET, Serge NAVARRO, Isabelle RIGAUD, Clément PERRIN, Jérôme RAYNAUD.

Pouvoir : néant

Absents excusés : Thomas DE KIMPE,

Muriel DURET est désignée secrétaire de séance.

INFORMATIONS :

- Recrutement : Béatrice PEROT a été recrutée à temps non complet (service repas cantine + ménage à raison de 17h30 hebdo annualisées à 14h)
- Animations été : l'été a été riche en animations : expo, festival, animations sur le marché, concerts à l'hôtel Roux. Il faudra mener une réflexion pour 2024 notamment pour résoudre le problème des buvettes
- Finale coupe de France des rallyes : une épreuve est prévue à Marsac mais l'itinéraire n'a pas encore été dévoilé.
- Pénurie d'eau : Jusqu'à présent on a eu assez d'eau mais pour maintenir l'équilibre fragile des réservoirs il va falloir avoir recours au citernage.
- Jeux de la Gravière : un jeu cassé avait été interdit mais les panneaux et rubalise ont été mis à la poubelle.
- Vidéo : la vidéo pour promouvoir le musée a été mise en ligne.
- Décès ancien conseiller : monsieur Jean CHANTELAUZE, ancien conseiller, est décédé ; le conseil lui rend hommage.
- Effectif école : L'effectif à la rentrée est de 118 élèves dont 109 inscrits à la cantine.

ON A REÇU :

- La lettre des DDEN (délégués départementaux de l'éducation nationale).
- Le compte rendu du dernier conseil d'école.
- Le récapitulatif du temps passé en intervention sur leur temps de travail par les 3 agents communaux pompiers volontaires. Par ailleurs, le centre de Marsac a été doté d'un nouveau véhicule
- Un courrier du département informant du nouveau dispositif de financement en faveur des communes.
- Une documentation de l'association des communes forestières dont Jean Luc BAYLE est trésorier.
- Les remerciements de l'association des donneurs de sang pour la subvention, de campeurs pour la bonne tenue du camping....
- La fréquentation du musée a été en hausse par rapport aux années précédentes 178 adultes et 62 enfants.
- Les jeux à énigmes élaborés par la communauté de communes ; il faudra que la commission trouve un moyen de diffusion plus élargi.

ORDRE DU JOUR :

Objet	Délibération	Synthèse	Vote/Décision
Renouvellement du contrat d'achat d'électricité	D2023090701	Le conseil municipal décide de renouveler les contrats d'achat d'électricité avec EDF et autorise le maire à signer tout document utile.	<i>Unanimité</i>
Assainissement de Bargues : avenant n° 1 lot 1 Réseaux	D2023090702	Au cours du chantier du réseau de l'assainissement de Bargues, il s'est avéré qu'un dévoiement de conduites d'eau est nécessaire. Le coût est estimé à 1 380 € HT, soit 1.20 % du marché initial. Un avenant est à conclure avec l'entreprise BTP du Livradois, titulaire du marché Le conseil municipal accepte cet avenant et autorise le maire à le signer.	<i>Unanimité</i>
Assainissement de Bargues : contrôles externes confiés à LRA contrôles	D2023090703	Concernant les travaux d'assainissement de Bargues, il faudra prévoir d'effectuer les contrôles externes sur le réseau. Deux entreprises ont répondu : <ul style="list-style-type: none">- Sol solution avec une offre de 5 025 € HT- LRA Contrôles avec une offre de 4 467 € HT Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition de LRA Contrôles et charge le maire de passer commande ainsi que d'effectuer toute démarche utile.	<i>Unanimité</i>

<p>Autorisation pour déposer les demandes de subventions pour la réhabilitation des réseaux sur la RD 906 en traverse du Bourg</p>	<p>D 2023090704</p>	<p>Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que, seule la première tranche des travaux de réhabilitation des réseaux, sur la RD 906 en traverse du Bourg, a été réalisée.</p> <p>Il faudrait prévoir la seconde tranche d'autant plus que, dans une deuxième phase, le département devra intervenir pour le dessus de la chaussée.</p> <p>Il conviendrait de demander, dès à présent, les subventions auxquelles on peut prétendre.</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, considérant le bien-fondé de cette proposition, autorise la maire à lancer la procédure de constitution des dossiers de demandes de subventions et lui donne mandat pour toute démarche nécessaire y afférent.</p>	<p><i>Unanimité</i></p>
<p>Voirie communale 2023 : Autorisation au maire pour signer le marché avec l'entreprise EUROVIA</p>	<p>D2023090705</p>	<p>Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'à la suite de la consultation concernant les travaux de voirie 2023, la commission d'ouverture des plis a décidé de retenir l'entreprise EUROVIA.</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire à signer le marché avec l'entreprise EUROVIA d'un montant de 70 843.68 € TTC (tranche ferme + tranche optionnelle) et tout document y afférent.</p>	<p><i>Unanimité</i></p>
<p>Mise en non-valeur d'une créance éteinte</p>	<p>D2023090706</p>	<p>Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'à la suite d'un jugement du tribunal de commerce, il n'est pas possible de recouvrer la somme de 282.68 € due par un abonné de l'eau.</p> <p>Il propose en conséquence d'inscrire cette créance éteinte en non-valeur.</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition et précise que la somme sera inscrite à l'article 6542 du budget eau-assainissement.</p>	<p><i>Unanimité</i></p>

<p>Décision modificative n°2 Budget principal</p>	<p>D2023090707</p>	<p>Le conseil municipal vote les modifications suivantes sur le budget principal :</p> <p style="text-align: center;">Section de fonctionnement :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">Dépenses</th> <th colspan="2" style="text-align: center;">Recettes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>c/657358 Maintenance EP</td> <td style="text-align: right;">+ 13 413.00 €</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>c/66111 Intérêts emprunts</td> <td style="text-align: right;">+ 1 600.00 €</td> <td>c/775 Produit sur cession :</td> <td style="text-align: right;">+ 15 013.00 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td style="text-align: right;">+ 15 013.00 €</td> <td>TOTAL</td> <td style="text-align: right;">+ 15 013.00 €</td> </tr> </tbody> </table> <p style="text-align: center;">Section d'investissement :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">Dépenses</th> <th colspan="2" style="text-align: center;">Recettes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>c/1641 remboursement capital</td> <td style="text-align: right;">+ 3 100.00 €</td> <td>c/1641 remboursement capital</td> <td style="text-align: right;">+ 39 140.00 €</td> </tr> <tr> <td>c/2315-384 Eaux pluviales Bargues</td> <td style="text-align: right;">+ 54 720.00 €</td> <td>c/024 Produits immobilisation</td> <td style="text-align: right;">+ 5 000.00 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>c/subvention eaux pluviales Bargues</td> <td style="text-align: right;">+ 13 680.00 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">TOTAL</td> <td style="text-align: right;">+ 57 820.00 €</td> <td style="text-align: right;">TOTAL</td> <td style="text-align: right;">+ 57 820.00 €</td> </tr> </tbody> </table>	Dépenses		Recettes		c/657358 Maintenance EP	+ 13 413.00 €			c/66111 Intérêts emprunts	+ 1 600.00 €	c/775 Produit sur cession :	+ 15 013.00 €	TOTAL	+ 15 013.00 €	TOTAL	+ 15 013.00 €	Dépenses		Recettes		c/1641 remboursement capital	+ 3 100.00 €	c/1641 remboursement capital	+ 39 140.00 €	c/2315-384 Eaux pluviales Bargues	+ 54 720.00 €	c/024 Produits immobilisation	+ 5 000.00 €			c/subvention eaux pluviales Bargues	+ 13 680.00 €	TOTAL	+ 57 820.00 €	TOTAL	+ 57 820.00 €	<p><i>Unanimité</i></p>
Dépenses		Recettes																																					
c/657358 Maintenance EP	+ 13 413.00 €																																						
c/66111 Intérêts emprunts	+ 1 600.00 €	c/775 Produit sur cession :	+ 15 013.00 €																																				
TOTAL	+ 15 013.00 €	TOTAL	+ 15 013.00 €																																				
Dépenses		Recettes																																					
c/1641 remboursement capital	+ 3 100.00 €	c/1641 remboursement capital	+ 39 140.00 €																																				
c/2315-384 Eaux pluviales Bargues	+ 54 720.00 €	c/024 Produits immobilisation	+ 5 000.00 €																																				
		c/subvention eaux pluviales Bargues	+ 13 680.00 €																																				
TOTAL	+ 57 820.00 €	TOTAL	+ 57 820.00 €																																				
<p>Décision modificative n°2 Budget principal</p>	<p>D 2023060908</p>	<p>Le conseil municipal vote les modifications suivantes sur le budget eau-assainissement :</p> <p style="text-align: center;">Section de fonctionnement :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">Dépenses</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>c/022 Dépenses imprévues</td> <td></td> <td style="text-align: right;">- 283.00 €</td> </tr> <tr> <td>c/6542 Créances éteintes</td> <td></td> <td style="text-align: right;">+ 283.00 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td></td> <td style="text-align: right;">0</td> </tr> </tbody> </table>	Dépenses			c/022 Dépenses imprévues		- 283.00 €	c/6542 Créances éteintes		+ 283.00 €	TOTAL		0	<p><i>Unanimité</i></p>																								
Dépenses																																							
c/022 Dépenses imprévues		- 283.00 €																																					
c/6542 Créances éteintes		+ 283.00 €																																					
TOTAL		0																																					
<p>Référent déontologue pour les élus</p>	<p>Non</p>	<p>A partir du 1er juin 2023 tout élu local peut consulter un référent déontologue dédié, chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques.</p> <p>A cette fin chaque collectivité ou établissement public est dans l'obligation de désigner une ou plusieurs personnes ou un collège de référents déontologues à destination unique des élus.</p> <p>Le conseil municipal charge le maire de solliciter l'Association des Maires de France pour cette question.</p>	<p><i>Unanimité</i></p>																																				

Adressage	Non	<p>On arrive dans la phase finale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les trois adjoints en charge du dossier, après avoir créé les adresses sur la plateforme dédiée, ont distribué les certificats de numérotage et les plaques-numéros aux habitants concernés. - les services techniques ont pratiquement fini de poser les plaques de nom de rues. - Le secrétariat, après avoir validé les adresses par rapport au cadastre, va devoir les saisir sur les logiciels de facturation et autres. 	<i>Unanimité</i>
QUESTIONS DIVERSES			
Congrès des maires	Non	Cette année, outre Michel SAUVADE, Christiane LANDRÉAT et Alain MOLIMARD représenteront la commune au congrès des maires et des collectivités locales.	<i>Unanimité</i>
Autorisation de signer une convention avec Ambert pour fourniture en eau	D2023090709	<p>Compte tenu de la situation météorologique, un approvisionnement en eau par camion-citerne est nécessaire. Des rotations vont se faire selon l'évolution de la situation et/ou des besoins.</p> <p>Pour nous permettre de prélever sur le réseau d'Ambert, il convient de conclure une convention avec la commune d'AMBERT par l'intermédiaire de VEOLIA, son délégataire.</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte les termes de la convention tripartite, autorise le maire à la signer et le charge de toute démarche utile.</p>	<i>Unanimité</i>
Adressage	D 2023090710	<p>Un avant-projet a été établi pour l'enfouissement des réseaux télécom au lieu-dit La Biourne. L'étude, la fourniture et la pose du matériel du génie civil nécessaire à l'opération, réalisées par le territoire d'énergie Puy-de-Dôme en coordination avec les travaux de réseau électrique, sont à la charge de la Commune pour un montant de 2 600 ,00 € H.T., soit 3 120,00 € T.T.C.</p> <p>Orange réalise et prend en charge l'esquisse de l'étude d'enfouissement, l'étude et la réalisation du câblage, la fourniture des chambres de tirage (corps de chambre, cadre et tampons) sur le domaine public, la dépose de ses propres appuis.</p> <p>Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention et le charge de toute démarche utile.</p>	<i>Unanimité</i>

Plan de servitude aéronautique	Non	On a reçu le plan de servitude aéronautique au Poyet pour information.	
Création section parafoot	Non	Thomas De Kimpe fera une présentation lors d'un prochain conseil	
Mobilité	Non	La Communauté de Communes Ambert Livradois Forez a mis en place un réseau de bus selon les secteurs. Un séminaire sur le thème de la mobilité solidaire est proposé le 28 septembre prochain : personne parmi les élus ne souhaite y participer. Le conseil ne souhaite pas non plus adhérer à l'initiative « ôtô-stoppeur »	<i>Unanimité</i>
Convention de partenariat culturel avec ALF	Non	La communauté de communes propose une convention de partenariat culturel. Le conseil souhaite que ce point soit étudié par la commission culture.	<i>Unanimité</i>
Limitation vitesse à Rouville	Non	Une demande de limitation de vitesse à 50 km/h a été faite pour le village de Rouville. La question sera étudiée par la commission voirie. Monsieur le maire attire l'attention sur le fait que les cas similaires devront être examinés et que cela devra être fait en concertation avec le département.	<i>Unanimité</i>
Villages	Non	<ul style="list-style-type: none"> - Le conseil donne son accord pour le devis relatif à la réparation de la cabane au Bostfaucher dont le montant s'élève à 468.84 € TTC. - La demande de monsieur NOGUEIRA pour acheter du terrain communal à Espinasse sera étudiée en commission voirie. 	<i>Unanimité</i>

Accessibilité communication	Non	Pour info, Illiwap a réouvert les droits option premium pour 3 mois. A revoir pour l'année prochaine. Par ailleurs, concernant les sites internet, on a une obligation d'accessibilité ; l'association des aveugles et mal voyants a fait un audit et diffusé pour sensibiliser sur les problèmes qu'ils rencontrent.	<i>Unanimité</i>
Abattage de frênes à Bargues	Non	Le conseil accepte le devis de 200 € établi par Jean-Luc Limozin pour l'abattage de frênes à Bargues	<i>Unanimité</i>
QUESTIONS DES CONSEILLERS			
Agnès MOILIER	Non	Une pièce de théâtre (un monologue) sera joué à la salle des fêtes le 23 septembre à 20 heures	
Alain MOLIMARD	Non	La communauté de communes organise un week-end festif « Respire ! » les 22-23-24 septembre	
Isabelle RIGAUD	Non	Rappelle la dangerosité au carrefour de Riols du au manque de visibilité par des stationnements gênants et des herbes de pampa. La solution serait peut-être de neutraliser une place se stationnement. Ce problème sera étudié par la commission voirie.	
QUESTIONS DANS LA SALLE			
Patrick FAURE-BRAC	Non	Demande si on est obligé de poser les plaques-numéros d'adressage. Réponse : oui c'est recommandé, notamment pour les services de secours A Chadernolles les bacs poubelle verts débordent et le bac du compostage est délabré : Jérôme RAYNAUD indique que c'est sûrement un problème de tri mal fait. Il y a toujours le problème de vitesse et ne comprend pas pourquoi on ne met pas des ralentisseurs. Michel SAUVADE indique que les travaux du carrefour vont remédier à une partie problème et qu'un plateau pourrait être fait à hauteur de l'auberge du cheval blanc.	

Séance levée à 22 heures 09.

Le maire,
Michel SAUVADE,

La secrétaire de séance,
Muriel DURET